

COMMUNIQUÉ

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
INFO PROF : Québec (418) 528-7763
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763

Régie de
l'assurance maladie
Québec



POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Assistance aux professionnels	
Québec	(418) 643-8210
Montréal	(514) 873-3480
Ailleurs au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick	1 800 463-4776
Télécopieur	
Québec	(418) 646-6251
Montréal	(514) 873-5951

Veillez prendre note que les communiqués sont datés du jour du dépôt dans le site Internet de la RAMQ; le décalage entre cette date et la date de réception est occasionné par les délais d'impression et d'expédition.

Québec, le 29 mai 2003

À l'attention des directeurs généraux et des responsables des services des aides techniques des établissements autorisés du Programme d'appareils suppléant à une déficience physique

Nouvelle liste des fauteuils roulants et des bases de positionnement

Nouvelle liste

Vous trouverez, ci-joint, la nouvelle liste des fauteuils roulants et des bases de positionnement assurés dans le cadre du Programme d'appareils suppléant à une déficience physique. À ce document sont intégrées la révision de la liste des pneus et des coussins et la mise à jour des prix des poussettes. Cette nouvelle liste entrera en vigueur le 1^{er} juin 2003 en remplacement de la liste actuelle.

Les modalités habituelles de transition s'appliqueront à savoir que la Régie de l'assurance maladie du Québec acceptera la facturation d'appareils apparaissant sur l'ancienne liste pour les services qui auront été amorcés avant le 1^{er} juin 2003.

Cette nouvelle liste sera également disponible dans le fichier accessible par le SIGSAT à compter du 2 juin 2003 et dans notre site Internet à l'adresse suivante : www.ramq.gouv.qc.ca. Cliquez ensuite sur les rubriques « Services offerts aux professionnels de la santé », « Établissements de réadaptation en déficience physique », puis sur « Manuel du programme d'appareils suppléant à une déficience physique ». Les onglets touchés sont 7.2.3 à 7.2.7 inclusivement. La liste sera intégrée au manuel du programme lors d'une prochaine mise à jour.

Compte tenu de la longueur de la liste, seuls les responsables des services des aides techniques la recevront en format papier.

Renseignements et avis administratifs

La nouvelle liste des fauteuils roulants et des bases de positionnement est assortie des particularités d'application suivantes qui entreront également en vigueur le 1^{er} juin 2003.

1. Dorénavant, les bandes anti-crevaison sont disponibles uniquement pour les fauteuils roulants à propulsion motorisée. Cependant, en ce qui concerne les fauteuils roulants à propulsion manuelle et les bases de positionnement, les bandes anti-crevaison pourront être utilisées uniquement pour la réparation et à la condition que ces appareils aient été dotés de cette option lors de l'attribution initiale. Bien que la Régie recommande l'usage de pneus durs ou semi-durs, l'établissement pourrait exceptionnellement justifier, en considération spéciale, l'ajout de bandes anti-crevaison lors de l'achat d'un fauteuil roulant à propulsion manuelle ou d'une base de positionnement.
(Consulter le manuel du programme à la section 7.2.6 *Compléments pour fauteuils roulants.*)
2. Les essieux à dégagement rapide sont attribués en considération spéciale (CS) lorsque jugés nécessaires sur une base de positionnement, sauf s'ils sont offerts en équipement standard par le fournisseur.
3. Les coussins de siège de type profilé, imperméabilisé, avec housse en tissu extensible et les coussins de type profilé, avec gel, imperméabilisé, avec housse en tissu extensible sont désormais identifiés par des codes spécifiques selon qu'ils sont d'origine commerciale ou qu'ils sont fabriqués à l'établissement.

Les prix maximums apparaissant dans le tableau ci-après ont été déterminés lors de la révision de la liste à la suite de l'appel d'offres sur les fauteuils roulants et les bases de positionnement. (Consulter le manuel du programme à la section 7.2.6, *compléments pour fauteuils roulants.*)

Coussins d'origine commerciale

CODE	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE MAXIMUM
4499901	coussin de siège de type profilé, imperméabilisé, avec housse en tissu extensible, d'origine commerciale	205,00
4499919	coussin de siège de type profilé, avec gel, imperméabilisé, avec housse en tissu extensible, d'origine commerciale	270,00

Coussins fabriqués à l'établissement

CODE	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE MAXIMUM
4499570	coussin de siège de type profilé, imperméabilisé, avec housse en tissu extensible, fabriqué à l'établissement	205,00
4499588	coussin de siège de type profilé, avec gel, imperméabilisé, avec housse en tissu extensible, fabriqué à l'établissement	270,00

4. Les aides à la posture sont remboursées par la Régie en tenant compte de ce qui suit :

DESCRIPTION*	CODE	PRIX
Matériaux	Codes actuellement en vigueur à l'onglet 7.2.8 Aides à la posture du manuel	Prix coûtant
Main-d'œuvre fournie par l'établissement (en unités de quart d'heure)	5499991	Selon le tarif par quart d'heure en vigueur
Main-d'œuvre fournie en sous-traitance (en unités de quart d'heure)	5499975	Coût réel de la main-d'œuvre facturé par le sous-traitant.

Note : Tel qu'exigé actuellement, les coûts des matériaux et de la main-d'œuvre doivent être détaillés dans la documentation accompagnant la demande d'autorisation ou la demande de paiement, tel que requis par règlement.

Dans le cas d'une aide à la posture fabriquée par un sous-traitant, une copie de la facture détaillée émise par ce sous-traitant doit être jointe à la demande de paiement. Cette facture doit présenter le nombre d'heures et le taux horaire de la main-d'œuvre ainsi qu'une liste des matériaux utilisés et leurs coûts.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

p. j. Liste des fauteuils roulants et des bases de positionnement (aux responsables des SAT, seulement).